

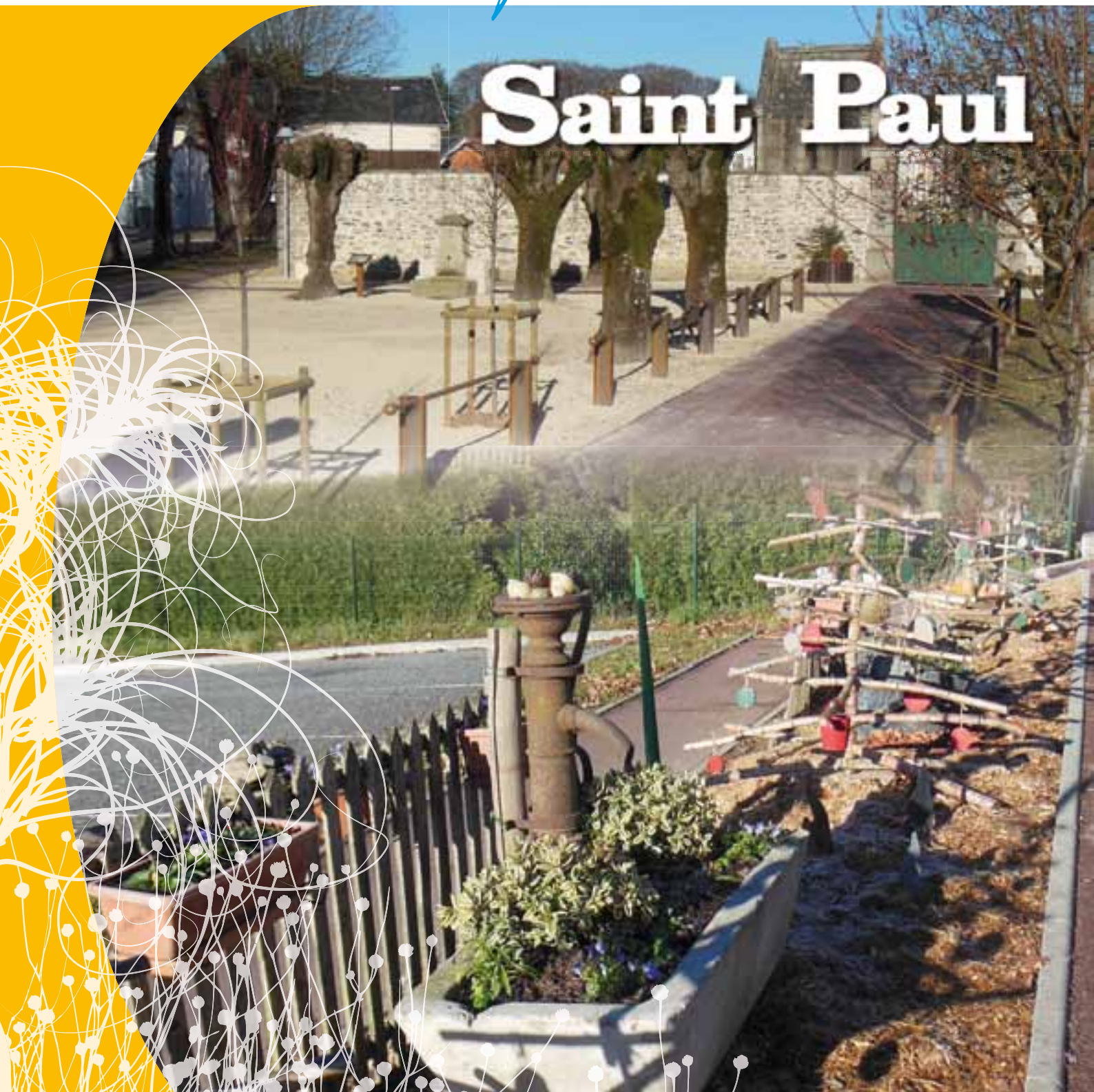
Saint Paul
Campagne vivante



Décembre 2013 - n° 54

Bulletin municipal

Saint Paul



A votre service à Saint Paul

- **La bibliothèque municipale**

Horaires de la bibliothèque municipale
située dans les locaux de l'agence postale
mercredi 15h00 à 17h00
vendredi 17h00 à 19h00

- **L'agence postale communale**

Horaires de l'agence postale :
Tous les jours y compris le samedi matin
9h30 à 12h
Le courrier est relevé à 12h chaque jour

- **Assistante sociale**

Mme Sophie GAUMET
Saint Paul - Mairie
le 2^{ème} lundi du mois de 14h00 à 16h00
Ou sur RDV - 05 55 09 71 25
Saint Léonard - Maison du Département -
15 rue de Beaufort
Lundi 9h00 à 12h00 sur RDV
Jeudi 14h00 à 17h00 - 05 55 56 02 76

- **Service de portage de repas à domicile**

Renseignements : SIPRAD
Mairie de Boisseuil
Mme MERGNAC
06 81 17 47 05

- **Ramassage des ordures ménagères**

Le ramassage des ordures ménagères a lieu
tous les lundis (même fériés sauf le 1^{er} mai).
Sortir les poubelles la veille
SICTOM - 05 87 22 99 00
sictom@ccnobl.fr

- **Déchetterie - déchets divers**

Horaires d'ouverture de la déchetterie
05 55 00 46 64
Heures d'hiver à partir du 01 octobre
Lundi - Mardi : 10h / 12h -
Mercredi - Jeudi - Vendredi : 14h / 17h30
Samedi : 10h / 12h - 14h / 17h30
Heures d'été à partir du 01 juin
Lundi - Mardi : 10h / 12h
Mercredi - Jeudi - Vendredi : 14h / 19h
Samedi : 10h / 12h - 14h / 18h

- **Conseil Général de la Haute-Vienne**

Jean Louis NOUHAUD
Conseiller Général du Canton de
Pierre-Buffière reçoit sur rendez-vous.
Contact 05 55 45 10 24

- **Le député de votre circonscription**

M. Daniel BOISSERIE reçoit sur rendez-vous.
Contact 05 55 75 07 07

À la communauté de communes de Noblat

- **Espace Aqua'Noblat**

05 87 22 99 10
aqua-nobl.fr

- **Ecole de musique**

Site de Saint Paul
05 55 09 39 26

- **Office de Tourisme**

05 55 56 25 06
otsi@ccnobl.fr

- **Spanc**

Assainissement
05 87 22 99 00
spanc@ccnobl.fr



Sommaire

Edito

p. 1

Action municipale

p. 2 à 4

Informations diverses

p. 5 à 8

Vie associative

p. 9 à 21

Manifestations

p. 21

Chers concitoyens,

L'année 2013 s'achève et avec elle, le mandat que vous nous aviez confié en 2008. Ce bulletin n° 54 reprend les dernières réalisations effectuées, en particulier l'aménagement de la place des platanes dont la finalité était évidemment l'organisation des parkings, mais surtout la protection des arbres qui en font toute la richesse patrimoniale.

L'année 2014 verra une nouvelle équipe accéder aux responsabilités municipales ; une attention particulière doit être portée au changement de mode de scrutin qui entrera en vigueur. Le panachage n'étant plus de mise, il serait dommageable que le nombre de bulletins nuls soit trop élevé !

Je vous souhaite à toutes et à tous la meilleure année possible dans un contexte socio-économique que nous savons difficile.

Bonne lecture et bonne année.

Paul Duchez

Bulletin municipal de SAINT PAUL
n° 54 Décembre 2013

Directeur de la publication :
Paul DUCHEZ, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

► Voirie

- 1. La place du Moulin** a fait l'objet d'une réfection de chaussée complète avec marquage de parking au sol, pour un coût de 11 569 € TTC.
- 2. La route de la Vergnolle** a bénéficié d'un curage de fossés et d'une réfection du revêtement pour la somme de 13 247 € TTC.
- 3. Le lotissement de la Croix Verte**, le plus ancien du bourg, datant des années 70, a vu la réfection complète des trottoirs, des avaloirs d'eau pluviale et des entrées bateau, pour un coût total de 31 852 € TTC.

L'ensemble de ces travaux de voirie a été subventionné par le conseil général à hauteur de 18 952 €.

► Bâtiments

- 1. La couverture de la grange** du centre-bourg achetée en 2011 a été entièrement refaite avec la mise en place de 20 puits de lumière. Avec la pose des dalles, ce bâtiment à la charpente remarquable datant du XVII^e siècle est maintenant complètement protégé. Coût des travaux : 28 494 € TTC dont 4 765 € de subvention du conseil général.
- 2. La mise en conformité de l'électricité de l'église** est actuellement en cours d'achèvement. D'un coût total de 19 350 € TTC, cette opération a bénéficié d'une subvention de 3 236 €.
- 3. Le programme de remplacement des fenêtres de l'école** du bas par des châssis « double vitrage » se termine en 2013 par la classe du CP pour un coût de 3 055 € TTC.

La bibliothèque

La bibliothèque de Saint Paul reçoit régulièrement les élèves de l'école dans le cadre de l'accueil des classes. En partenariat avec les enseignants, les enfants peuvent emprunter des documents et bénéficier d'animations autour du livre. C'est tout particulièrement le cas avec la participation au Prix de Littérature de jeunesse « **je lis, j'élis** » initié par la bibliothèque départementale de prêt où les élèves doivent élire leur album préféré parmi une sélection de 5 ouvrages.

Pour l'édition 2013 les classes de Mme Clausse et Mme Martin ont été sélectionnées pour assister à la remise officielle du prix au Conseil Général. Les enfants ont siégé, l'espace d'une après midi, dans l'hémicycle et ils ont pu approcher certains des auteurs et illustrateurs présents.



La place des platanes : nouveau look

Nous évoquons dans le bulletin municipal n°53 les transformations prévues place des platanes au cours de l'automne.

Ce 7 décembre, pendant la réception des travaux, élus, financeurs institutionnels (Etat et Conseil général), ainsi que les représentants des entreprises, ont pu constater la création de zones de parking bien définies, la végétalisation du sol sous les platanes, les cheminements spécifiques pour faciliter la circulation des piétons, l'éclairage public mieux adapté et la réfection de l'ensemble des chaussées et des trottoirs.

La remise en place et en eau d'une fontaine jadis présente sur cette place (voir photo), la réinstallation de barres de foirail et la présence de bancs permettent à cette place de retrouver certains éléments de son patrimoine passé et lui redonnent par là-même la vocation première d'une place de village : un lieu de passage, de rencontre, de lien social pour l'ensemble des habitants. La proximité des commerces et des zones résidentielles

font de cette place un carrefour où toute une population, de tous âges se croise à l'occasion des courses, de visites au cimetière, de balades à pied...

Coût des travaux : 90 000 € HT

Subventions 40%

(20% Etat et 20% Département)

Nouvel éclairage public : 12 300 €

Subventions SEHV : 50%



La fontaine

Dans les années 60, plusieurs fontaines existaient à Saint Paul, alimentées par les captages de la Croix Verte qui desservait alors le bourg.

Sur une ancienne photo, on retrouve une de ces fontaines en pierre taillée sur la place du champ de foire.

Au fil du temps et des travaux successifs, ces fontaines ont disparu. Une partie de ces pierres stockées alors chez le maçon de l'époque, Monsieur Pierre Léonétout, a été retrouvée et mise à la disposition de la commune par son épouse, Madame Antoinette Léonétout, qui pose ici près de la fontaine reconstituée (deux éléments manquants ont été refaits par l'entreprise Bonnichon de Linards).





Vie scolaire

► La vie scolaire évolue...

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Saint Paul ne fait pas la une des médias et s'installe progressivement, avec des ajustements à la marge, au fur et à mesure des problèmes rencontrés. Le bénéfice d'une demi-journée (le mercredi matin) pour les apprentissages n'est plus à démontrer.

Des ateliers périscolaires ont été mis en place dès cette rentrée, avec le concours d'associations locales, de bénévoles mais aussi du personnel communal, qui a également contribué à leurs bons déroulements.

La sortie des classes a lieu tous les jours à 16h sauf le vendredi à 15h30. Le temps libéré est occupé par des ateliers proposés certains soirs de la semaine, mais surtout le vendredi.

Les ateliers proposés jusqu'à Noël étaient variés : échecs, ping-pong, gymnastique, scrapbooking, cuisine, patchwork, musique, peinture, études surveillées... Pour les périodes suivantes sont prévus, entre autres, des ateliers pêche, sport, vitrail, ânes...

Signalons l'investissement de l'« Association Familles Rurales » qui propose les ateliers « aide aux devoirs et « sciencex » à l'école, ainsi qu'un transport vers l'ALSH de Saint Hilaire Bonneval le mercredi avec repas et activités.

Le bon déroulement de ce changement réside dans la mise en commun de compétences diverses au travers des intervenants (associations, bénévoles, personnel, quelques parents d'élèves) qui souhaitent œuvrer pour la réussite et le plaisir de nos enfants à bien vivre leur scolarité.

Le conseil municipal a considéré que ces activités devaient être accessibles à tous et a décidé que leur coût serait pris en charge par la collectivité (hors AFR).

► Du changement pour les futurs collégiens

Le Conseil Général, gestionnaire de la sectorisation des collèges et des transports scolaires, vu la demande du conseil municipal de Saint Paul de réfléchir à un rattachement des écoliers de notre commune au collège de Saint Léonard, vu le sureffectif du collège de Pierre-Buffière, a décidé que la commune de Saint Paul serait désormais rattachée au collège de Saint Léonard, à la rentrée de septembre 2014.

Tous les élèves de CM2 seront alors orientés vers le collège de Saint Léonard.

Les élèves actuellement au collège de Pierre-Buffière peuvent bénéficier du transport vers leur collège actuel jusqu'à leur année de 3^e ; ils peuvent aussi demander à rejoindre le collège de Saint Léonard s'ils le souhaitent.

Les temps et coûts de transport sont identiques dans les deux cas, le coût du repas également.

Les élèves scolarisés au collège de Saint Léonard dépendront ensuite du lycée de Saint Léonard (sauf dérogations habituelles).



Recensement de la population

Du 16 janvier au 15 février 2014, le recensement se déroulera dans notre commune. Durant cette période, vous recevrez la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il devra vous présenter. Il vous remettra des questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Bien entendu, il est tenu au secret professionnel. Nous vous rappelons que votre participation est rendue obligatoire par la loi et que vos réponses resteront confidentielles. L'INSEE les utilisera pour établir des statistiques (rigoureusement anonymes). Le recensement de notre population va nous permettre de connaître le nombre de personnes habitant Saint Paul. De ces chiffres découleront la participation de l'Etat au budget de notre commune, le nombre de conseillers municipaux, l'implantation des commerces, la construction de logements, le développement des moyens de transport, etc.

Se faire recenser est donc un geste civique et nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à votre agent recenseur lors de sa venue.

La réforme des scrutins locaux

La loi du 17 mai 2013 entraîne une réforme importante des scrutins locaux.

1. L'élection des conseillers généraux, qui porteront désormais le titre de conseillers départementaux, est repoussée d'un an et aura lieu en 2015.
2. Les élections communales et intercommunales se tiendront les 23 et 30 mars 2014. La réforme portant sur les communes de plus de 1000 habitants (c'est le cas de Saint Paul) est très importante puisque c'est le scrutin proportionnel qui va s'appliquer dorénavant.

En pratique :

- ▶ Les listes doivent être déposées et comportées autant de candidats que de sièges à pourvoir.
- ▶ Les listes doivent être paritaires (alternance homme/femme) de même que l'équipe des adjoints (4 pour Saint Paul).
- ▶ Les candidats doivent déclarer leur candidature avant le 1^{er} tour (il n'est plus possible d'être candidat au 2^e tour si l'on n'a pas été au 1^{er}).
- ▶ Le vote s'effectue par liste entière. **Le panachage n'est plus possible.**
Un nom rayé ou ajouté sur une liste entraîne la nullité du bulletin. C'est, sans conteste, le changement qui heurtera le plus certaines habitudes.
- ▶ Les 15 sièges sont répartis à la proportionnelle, avec une prime égale à la moitié des sièges (8 sièges pour Saint Paul) pour la liste arrivée en tête.
- ▶ Pour l'intercommunalité, les conseillers ne seront plus désignés par les conseils municipaux, mais élus. S'agissant de la communauté de communes de Noblat, Saint Paul doit fournir 3 conseillers communautaires. La liste des candidats au conseil communautaire doit apparaître sur le même bulletin que les candidats au conseil municipal.
- ▶ Enfin, **une pièce d'identité sera dorénavant exigée** pour accéder au bureau de vote.



TIPI

La Direction Générale des Finances Publiques propose aux usagers de payer leurs factures, émises par la mairie, par carte bancaire sur internet via la procédure du Titre Interbancaire de Paiement par Internet (TIPI).

L'utilisateur se connecte sur le site www.tipi.budget.gouv.fr en ayant pris soin auparavant de se munir de l'identifiant de la collectivité, des références de la facture (ces données se trouvent sous le nom du destinataire de la facture) et de sa carte bancaire.

TIPI est un moyen de paiement accessible à tout moment (7j/7 et 24h/24), sécurisé, simple d'utilisation et très rapide.

L'internaute reçoit automatiquement sur son adresse de messagerie, un ticket confirmant son paiement.

Cette solution de paiement n'engage pas l'utilisateur ; il peut revenir au paiement par chèque ou espèces quand il le souhaite.

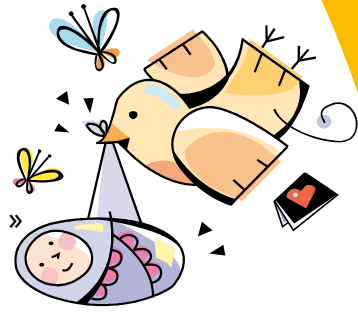
Réunions du Conseil

Date	Décisions	Vote	Présence élus
01.07.13	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation des membres de la commission communale d'aménagement foncier • Tarif garderie • Rythmes scolaires - modification de la base horaire des agents communaux • Admission en-non valeur 	Unanimité	Présents 13
09.09.13	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisations et subventions : ADIL-AVEC - SIPRAD - SAINT PAUL ÂNES • Rythmes scolaires – Coût des ateliers pris en charge par la collectivité • Convention entre Familles Rurales et la Commune • Comité jumelage – remboursement des frais aux élus pour le voyage en Italie • Contrat territorial départemental - dépôt de dossier : Grange - Voirie - Restaurant scolaire • Décisions modificatives budgétaires • Communauté de communes de Noblat : transfert de charges 	Unanimité	Présents 10 3 Pouvoirs
18.11.13	<ul style="list-style-type: none"> • Carte scolaire • Dépenses d'investissement - Autorisation de mandatement • Décisions modificatives budgétaires • Modification des statuts de la communauté de communes • Indemnités du receveur • Admission en non-valeur • Site des Pradelles : étude ONF • Restaurant scolaire - Dépôt du dossier 	Unanimité	Présents 13

État Civil 2013

NAISSANCES

- ▶ **LARGILLIÈRE** Ninon Michèle Martine née à LIMOGES le 9 janvier, « Lavaud de Cossas »
- ▶ **ACHARD** Jules né à LIMOGES le 11 février, « Le Petit Chaleix »
- ▶ **SARDIN** Clothilde née à LIMOGES le 4 mai, « Nontyon »
- ▶ **DEGEORGES** Hugo né à LIMOGES le 9 juin, « Arfeuille »
- ▶ **GOMEZ** Valentin né à LIMOGES le 14 juillet, « 4 rue du Lac »
- ▶ **DELSUC** Hugo né à LIMOGES le 9 septembre, « 4 impasse du Lac »
- ▶ **MARNEIX** Maya Nicole née à LIMOGES le 13 octobre, « Les Ribières »
- ▶ **JOURNEE BERNARD** Loup né le 27 novembre, « Les Rouchilloux »
- ▶ **DELGA** Chloé née le 1^{er} décembre, « 11 rue du Pré Morot »



DÉCÈS

- ▶ **CHABRELY** Jacqueline décédée à SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT le 7 février, « 35 avenue de Limoges »
- ▶ **JEAMMOT** Marie Thérèse **veuve FAUCHER** décédée à CHATEAUNEUF-LA-FORET le 9 février, « La Petite Gardelle »
- ▶ **DUNOUHAUD** Gérard décédé à SAINT PAUL le 14 mars, « 15 rue du Lac »
- ▶ **BRUGEAUD** Adrien Louis décédé à LIMOGES le 18 mars, « 1 rue Georges Fourest »
- ▶ **BOURUT** Andrée **veuve CHABRELY** décédée à SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT le 22 mars, « Ribière Bost »
- ▶ **GABIACHE** Alice Jeanne **veuve BOURDEROUX** décédée à SAINT PAUL le 2 juillet, « 4 rue du 19 Mars 1962 »
- ▶ **DUMONT** Ginette **épouse MOUCHET** décédée à SAINT PAUL le 3 août, « 9 Impasse du Lac »
- ▶ **GRIMAUD** Jacques décédé à LIMOGES le 4 septembre, « Le Mas de Thouron »
- ▶ **BOULLET** Maurice André Emile décédé à SAINT PAUL le 1^{er} octobre, « Chemin des Vignes »
- ▶ **NEUVIALLE** Jean Philippe décédé à LIMOGES le 20 octobre, « La Boucole »



MARIAGES



- ▶ **PEYREPERY** Julien Henri Gabriel et **PAUZAT** Emilie Marie Caroline, le 4 mai
- ▶ **FIOT** Grégory Ludovic Marcel et **DUFAY** Emilie Marie-Thérèse, le 6 juin
- ▶ **GADENNE** Nicolas Dominique Thomas et **JAGU** Agathe Corinne Alexandrine, le 17 août
- ▶ **GLANTENAY** Bruno Christophe Rémy et **MOSNIER-THOUMAS** Julie Marie Brigitte, le 20 septembre
- ▶ **LACORRE** Patrice et **DODIN** Nicole, le 23 décembre

SIVU Cadichon, le Relais Assistantes Maternelles « Papillons et Coccinelles »

Géré par le SIVU Cadichon, le Relais Assistantes Maternelles « Papillons et Coccinelles » propose des temps collectifs aux assistantes maternelles accompagnées des enfants accueillis. Sur la commune de Saint Paul, ils se déroulent les vendredis de 9 heures 15 à 10 heures 45 dans la salle des Associations.

Ces temps permettent de proposer aux enfants un lieu de socialisation par le biais des rencontres avec leurs pairs et les adultes présents. Au travers du jeu libre et de petites activités manuelles, il est également un lieu d'éveil et d'expression où chaque enfant est pris en compte dans sa singularité.



Des temps plus spécifiques, avec un intervenant extérieur se déroulent ponctuellement. En 2013, les enfants à partir d'un an ont bénéficié d'une séance d'éveil moteur par mois.

Ces différentes propositions permettent à l'enfant de faire une multitude de découvertes et d'apprentissages sous le regard bienveillant de leur assistante maternelle.

A l'occasion de la fin de l'année, « Fleur Bleue » un spectacle animé par

la compagnie « Léonie tricote » s'est déroulé le 14 décembre 2013 à la salle des fêtes de Saint Paul. Il a rassemblé les assistantes maternelles qui fréquentent les temps collectifs du relais, les enfants accueillis et leurs parents. Un goûter et une remise de cadeaux ont succédé à ce spectacle faisant le bonheur de tous.

Le relais mène également des actions en direction des assistantes maternelles du secteur afin de les accompagner dans leur profession.

Ainsi, des soirées d'accompagnement des pratiques leur sont proposées, sur leur temps personnel, à raison de quatre par an.

Cette année encore le relais s'est associé au RAM de Saint-Léonard et d'Eymoutiers dans le cadre de la journée nationale des assistantes maternelles afin de leur proposer une soirée échange-débat le 20 novembre 2013 sur le thème du partenariat. Celle-ci s'est effectuée en collaboration avec la PMI, la CAF et la référente départementale de l'accueil de l'enfant différent.

Le relais a également pour mission d'accueillir les assistantes maternelles, les candidates à l'agrément, les futurs parents et les parents afin de leur apporter diverses informations générales en lien avec la profession d'assistante maternelle.

Une liste actualisée des assistantes maternelles agréées du secteur y est disponible.

Pour tout contact, une permanence a lieu les mercredis après-midis à la mairie de Saint Paul (1^{er} étage) de 15H30 à 19 H. Il est préférable de prendre rendez-vous.

Vous pouvez contacter l'animatrice **Mme Christine Fouché** au **05 55 09 62 44** ou **06 79 14 59 35**.



Saint Paul Gym

► Présentation du club

Affilié à la Fédération française de gymnastique volontaire, Saint Paul Gym propose une activité physique régulière, dynamique et variée sous la conduite d'un animateur qualifié, le tout dans une ambiance conviviale.

Le bureau :

- Isabelle Léon : Présidente
- Marina Laborde : Secrétaire
- Delphine Cros : Trésorière



► Les activités

Saint Paul Gym propose deux types de cours :

- Un cours de **gym douce** tous **les mercredis soir de 18h30 à 19h30** (exercices basés sur la notion d'équilibre, de coordination et de mémoire, étirements, relaxation, utilisation de matériel spécifique tels que ballons, cerceaux, rubans, bâtons...).
- Un cours de **gym tonique** tous **les mercredis soir de 20h30 à 21h 30** (cardio, stretching, renforcement musculaire...).

Tout au long de l'année nous proposons également des sorties à thèmes. Quelques sorties en prévision pour cette saison : randonnée, bowling, patinoire, aqua-gym.



► Adhésion

Prix de la **Licence** :
65 €
(Certificat médical obligatoire).

Inscription possible tout au long de l'année. 2 séances de découverte gratuites.

Renseignements au :
05 87 19 81 37

Amicale Saint-Louis

Même si notre association reste quelque peu confidentielle dans le monde associatif de notre commune, les adhérents de celle-ci sont bien actifs.

En effet les piégeurs ont été sur le terrain tout au long de l'année et œuvrent chaque jour, week-end compris afin de réguler les espèces piégeables sur le territoire. Cela s'est traduit par de très nombreuses prises :

43 renards – 11 martres – 59 ragondins – 71 corneilles – 9 pies



Ce travail a contribué grandement à la conservation de la biodiversité de notre patrimoine faunistique, mais également à la protection des élevages et des cultures, même si quelques dégâts ont été constatés par endroits, le piégeage est bien un acte de service public.



L'amicale a participé à la fête de l'âne de Saint Paul en collaboration avec l'Association Départementale des Piégeurs, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne et l'A.C.C.A ; malheureusement la météo n'était pas de la partie !

Les espèces piégeables en Haute-Vienne :

ragondin – rat musqué – renard – martre – corneille noire – corbeau freux – pie bavarde – étourneau – sansonnet

Il est rappelé que pour pratiquer le piégeage il faut disposer d'un agrément délivré par le préfet, avoir fait une déclaration en mairie, rendre un bilan des prises, disposer de l'autorisation du propriétaire et respecter la réglementation en vigueur.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 05 55 09 78 49

Saint Paul Loisirs

L'AG extraordinaire qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2013, n'a pas permis de constituer une nouvelle équipe. La décision de dissolution a donc été prise et l'actif de cette association a été transféré à Saint Paul Ânes qui prendra en charge l'organisation des futures fêtes de l'âne.

Saint Paul Ânes

Cette année, pour la 5^e fois, l'Assemblée Générale Ordinaire de SAINT PAUL ÂNES s'est tenue fin novembre dans la salle de l'Anguienne.

Comme tous les ans, elle a eu lieu dans une ambiance bon enfant avec un compte rendu financier laissant apparaître un solde positif, et un compte rendu moral faisant preuve d'un nombre croissant de sorties avec nos ânes, sorties demandées par d'autres associations du département et des écoles.

La sortie annuelle organisée début octobre à Vassivière par Serge Marcoux et Jean-Pierre Bosdevigie, les locaux de l'étape, a obtenu un tel succès qu'il a été décidé de la renouveler tous les ans, le premier samedi du mois d'octobre, afin que nos amis qui viennent de loin soient (presque) sur place pour la fête de l'âne de Séreilhac, le lendemain.

Le bureau a été modifié dans le sens où 2 membres de l'association ont pris des responsabilités pour renforcer le bureau : Jean-Luc Hadjadj devient vice-président, et Marianne Degeorges devient, elle, trésorière adjointe.

Ces renforts ont été demandés par Daniel Michel, car, à partir de 2014, Saint Paul Ânes devient l'organisateur de la fête de l'âne de Saint Paul, le 3^e dimanche de mai.

Il n'était pas question que cette manifestation s'arrête après 22 ans d'existence et une commission a été créée dès l'année dernière pour ce faire.

Appel est fait à toutes les bonnes volontés pour nous aider à faire que cette fête, symbole de notre village, continue d'être ce qu'elle a toujours été, une belle réussite.

Un repas pris en commun, au "Deux Cygnes", a clôturé cette matinée au travail.



Patch Paulois

Les "dames du patchwork", ainsi nous ont surnommées les enfants accueillis en novembre dans le cadre des activités périscolaires, sont toujours très actives : décorations de Noël, cartes, cœurs tressés et boules à accrocher dans le sapin ont été pour eux l'occasion de découvrir le patchwork.

Les activités de l'atelier perdurent toujours avec autant d'enthousiasme chez les adhérentes ; patchwork traditionnel ou art textile motivent notre groupe. Les journées à thème, chapeaux adultes ou enfants, sacs sont un réel succès et dynamisent le club sur un travail commun. La découverte de nouvelles techniques comme le bargello, le réversible nous ont permis de parfaire nos connaissances.

Félicitations à deux d'entre-nous dont les œuvres ont été sélectionnées pour deux concours "Rêves de voyage" au festival du lin et l'aiguille en Normandie et "Heureux qui comme Ulysse" à Martel (Lot).

Une adhérente travaille avec assiduité sur des échanges de patchwork avec des patcheuses de toutes les régions voire de l'étranger sur un thème imposé.

Certaines ont participé à des stages organisés par France Patchwork.

Trois d'entre-nous sont allées au carrefour européen du patchwork à Sainte-Marie-aux-Mines (68160), expositions de diverses œuvres d'artistes internationaux et ont profité de ce voyage pour faire des stages sur "bordures et finitions" et "mixed-media".

Pour 2014, les projets affluent : découverte de nouvelles techniques, journées à thème.

Vous pouvez venir découvrir cet atelier sans engagement durant deux séances le mardi à partir de 13h30 et le vendredi à partir de 20h30 dans le local sous la salle des associations. Le matériel vous sera prêté et il est inutile d'avoir des connaissances de couture. La cotisation annuelle est de 30 €.

Présidente : Nicole Fougeras Lavernolle – **05 55 09 76 12**

Secrétaire : Arlette Deprat – **05 55 09 61 11**

Trésorière : Monique Lemarchand – **05 55 09 71 34**



Enduro de l'âne : une réussite

Le 28 juillet dernier est né « l'enduro de l'âne », en reconnaissance à la commune d'accueil. Un championnat de France de motos anciennes et un trophée Family Enduro, qui permettaient de courir en individuel, en couple ou en tandem familial. Toute composition d'équipage était possible, pour la découverte et l'encadrement de la moto.

La volonté du Motor Club Limousin, aidé des élus, des propriétaires et des bénévoles était de faire découvrir une partie du Limousin. Le tracé unique de 150 kilomètres, sous arrêté préfectoral, était composé de trois boucles depuis le village d'Artrat (Saint Paul) et de quatre spéciales chronométrées dont la mythique du Queyraud.

Le club, inscrit dans une démarche environnementale depuis quelques années, avait pris soin de mettre en place suffisamment de points Eco Tri, de poubelles, d'utiliser du matériel recyclable ou biodégradable. Sur un plan économique, les achats de consommables et de services ont été effectués dans les commerces locaux.

Chaque commune a eu un « flash histoire » mettant en valeur ses richesses patrimoniales. Le bien manger était également au rendez-vous à travers des dégustations de viande et fromages locaux à Linards, de jus de pomme bio à Eyjeaux.

La beauté des secteurs empruntés, la variété du relief, la qualité des spéciales, l'accueil dans les villages et la bonne humeur ambiante ont séduit l'ensemble des participants qui ont tous souhaité le renouvellement de cette épreuve.



FOOT SUD 87 Club de football des communes de Pierre Buffière, St Bonnet Briance, St Genest/Roselle et Saint Paul



En 2012/2013, les résultats sportifs ont été assez décevants, sauf pour l'équipe féminine qui brille sur tous les terrains du Limousin ; les séniors 1 sont descendus en championnat District (après 22 ans passés en Ligue), mais les autres équipes séniors se sont comportées honorablement et les jeunes continuent leur progression, malgré le manque d'effectif, dans les équipes à 11.



Une mention à l'école de football, car nous avons battu nos records de participation les mercredis et les samedis.

L'équipe féminine a obtenu 4 titres aussi bien à 11 qu'à 8. Bravo les filles !

Le bilan financier est légèrement négatif ; ce problème est dû à l'annulation ou le report de 3 manifestations en 2012/2013.

En 2013/2014, nous pouvons aligner 3 équipes séniors, une équipe féminine sénior à 11 (en

championnat interdistrict), une équipe féminine à 8 qui a acquis sa place en honneur district, une équipe U17, une en U15, une en U13, deux en U11 et nous pouvons aligner une trentaine de débutants (U9 à U6). De plus, nous présentons aussi une équipe « Vétérans », qui joue les vendredis soirs.

L'an dernier, nous possédions 213 licenciés, nombre en légère diminution, par rapport à l'année précédente. Cette année, les effectifs « école de football » (U6 à U13), sont stables.

Vous pouvez encore prendre une licence sans problème, jusqu'au 31 Janvier 2014 et même plus tard pour les catégories débutants.

Les dirigeants remercient la municipalité de Saint Paul, pour la subvention accordée au club, ainsi que les employés municipaux pour l'entretien du terrain.

NB : le terrain de Saint Paul est occupé, le samedi, par les U15 et ponctuellement, par les débutants et le dimanche, par l'équipe féminine à 11 (quand nos équipes reçoivent).

Site internet : Foot Sud 87 ou agpbfootball.footeo.com

Le président, Yves DESROCHE (contact : **06 84 01 47 15** ou **05 55 00 69 97**)

La Marelle



L'année 2013 a été marquée par l'organisation de plusieurs manifestations par la Marelle, association de parents d'élèves de l'école de Saint Paul.



Ainsi, la fête de l'école du 29 juin a constitué une véritable invitation au voyage... Les stands et jeux proposés ont permis aux enfants de partir à la découverte des cinq continents : rodéo géant, course de kangourous, parcours africains, jeux asiatiques d'habileté... Grands et petits ont pu apprécier les animations de la journée et de la soirée musicale, malgré une météo un peu maussade.

Le 12 octobre, la soirée costumée a rassemblé enfants, parents, enseignants et amis de l'école pour un moment de détente et de fête à la salle de l'Anguienne. Cette année encore, tous ont fait preuve de beaucoup de créativité avec des costumes de plus en plus variés et originaux.

La Marelle a également participé à la fête de l'âne (vente de gâteaux), à un concours de pétanque avec l'association des artisans et commerçants, ainsi qu'à la soirée de Noël de l'école.

Les bénéfices de ces manifestations contribuent à soutenir financièrement la coopérative scolaire en vue de l'organisation de sorties pédagogiques, de l'achat de jeux ou de matériels éducatifs. En 2014, ces rendez-vous devraient être reconduits, avec pour moment-phare, la fête de l'école du 28 juin 2014.

Mais, afin de poursuivre ses activités au profit de l'école, l'association a besoin, chaque année, d'accueillir de nouveaux parents pour renouveler le dynamisme et la convivialité qui la caractérisent. Créée il y a près de 20 ans, la Marelle a en effet toujours eu le souci de rester ouverte

à toutes celles et ceux qui souhaitent participer à l'organisation des manifestations (conception, installation, décoration, animation...) pour la joie et le bien-être des enfants et de leurs familles.



Les Lucioles - Danse contemporaine et Modern'jazz

2013 a été une année particulièrement dense et enrichissante pour "Les Lucioles".

Beaucoup de travail, de recherche, de répétitions, de préparation.

Il nous faut remercier nos sympathiques et courageuses mamies pour la confection des costumes. Grâce à leur créativité, les chorégraphies en sont magnifiées.



Cette année nous avons présenté 2 spectacles :

- ▶ le 7 juin 2013 à Feytiat - Espace G. Brassens
- ▶ le 15 juin 2013 à Châteauneuf la Forêt

A chaque représentation le succès est au rendez-vous, parents et amis sont là pour applaudir et féliciter nos talentueuses lucioles !

Nos projets : Un nouveau spectacle est déjà en préparation, il se déroulera cette année à Saint Paul le 21 juin 2014 à la salle des Fêtes de l'Anguienne. Les associations de danse de Feytiat, Linards et Châteauneuf participeront également à ce gala.

Rappelons les nouveaux horaires des cours :

- ▶ 15 h 30 - 16 h 30 (cours des 5-8 ans)
- ▶ 16 h 30 - 17 h 30 (cours des pré-ados - ados)

Le mercredi à la Salle des Fêtes de l'Anguienne.

Pour nous contacter :

S. Bouchard
05 55 09 76 94

C. Moulinard
05 55 09 76 25



Les pêcheurs à la tâche

L'association des pêcheurs de Saint Paul, « La Roselle » a conduit ses opérations habituelles, à la fois sur le plan de la gestion piscicole, la protection de l'environnement et le rôle pédagogique qu'elle s'est fixée depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne le rempoissonnement, ce sont près de 2000 truitelles d'automne « souche Haute-Vienne » qui ont rejoint les ruisseaux du secteur et 750 kg de poisson dans l'étang communal.

La suite du nettoyage des berges sur la Roselle est en projet pour 2014.

Quant au volet pédagogique, les membres de l'association, en collaboration avec la fédération départementale sont intervenus auprès des écoliers de Saint Paul et d'Eyjeaux.

Le concours « jeunes pêcheurs » a bien eu lieu sur l'étang communal, mais n'a pas rassemblé autant de jeunes que souhaité.

Quelques changements dans la réglementation pour 2014 :

- ▮ Les dates des lâchers de truites seront fixées par arrêté préfectoral. La pêche sera fermée les jeudis et vendredis suivant le lâcher avec réouverture le samedi à 8h. Il y aura 4 lâchers par an.
- ▮ La fermeture du plan d'eau de Saint Paul aura lieu le 12 octobre 2014, soit la possibilité de pêcher trois semaines supplémentaires.

Cartes de pêche :

- ▮ Les cartes de pêche sont en vente chez les détaillants habituels : Multiservices à Saint Paul, garage Prédignac à Eyjeaux, ainsi qu'à la mairie de Saint Paul (internet).
- ▮ À partir de 2015, les cartes papier cesseront d'exister et l'achat de la carte se fera exclusivement sur internet.

Comice agricole cantonal à Pierre-Buffière

Cette manifestation fut une réussite, malgré un temps instable. Ce samedi 30 mars 2013, le concours d'animaux reproducteurs bovins limousins a accueilli de nombreux éleveurs passionnés qui ont présenté de magnifiques spécimens de la race. Félicitations à ces éleveurs pour leur travail et pour leur fidélité à notre manifestation. De nombreux visiteurs et amateurs ont profité du concours.

Les consommateurs ont apprécié la possibilité d'acheter de la viande labellisée Blason Prestige pour la viande bovine limousine et Baronet pour la viande ovine.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de ce comice, en particulier la commune de Pierre-Buffière et ses employés communaux, ainsi que les autres communes pour leur aide précieuse.

Les jeunes agriculteurs du canton avaient organisé la restauration tout au long de la journée et le repas spectacle de la soirée. Nous remercions également les GVA pour leur participation.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 29 mars 2014, à Saint Hilaire-Bonneval.

Le concours d'animaux reproducteurs et la vente de viande sous label vous seront à nouveau proposés au cours de cette manifestation annuelle.

Le syndicat d'élevage de Pierre-Buffière, son président et tous ses membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014.





Poule faisane munie d'une bague avant son lâcher en volière.

ACCA

L'association des pêcheurs de Saint Paul, « La Roselle » a conduit ses opérations habituelles, Sous l'impulsion de la loi VERDEILLE, voilà plus de 41 ans que l'Association de chasse de Saint Paul (et bien d'autres ACCA !) a été créée, le 23 juin 1972 exactement, avec comme éléments fondateurs, de permettre la pratique de la chasse par le plus grand nombre, de favoriser sur le territoire de l'association, le développement du gibier, la régulation de certaines espèces prédatrices, la répression du braconnage et l'éducation cynégétique de ses membres dans le respect des propriétés et des récoltes. Avons-nous, pendant ces quatre décennies, respecté la feuille de route ? Nul n'est parfait. Cela dit ; avoir le feu sacré ne se caractérise pas uniquement à travers la pratique d'une chasse prédatrice et la satisfaction individuelle qu'elle peut procurer à certains ; il est peut-être sage autant que nécessaire de suspendre de temps en temps nos fusils au clou...

Dans la dynamique des orientations affichées par la fédération départementale de la Haute Vienne en faveur du petit gibier, et sous la houlette d'une poignée d'adhérents motivés, l'ACCA de Saint Paul a construit une volière de pré-lâcher afin d'offrir aux oiseaux destinés en particulier au repeuplement de nos territoires, les meilleures conditions d'acclimatation. Depuis la fin août, une quarantaine de faisans a été lâchée. Le dispositif de pré-lâcher a été complété par une batterie d'agrains implantés en périphérie de la volière. Certains d'entre vous ont peut-être aperçu, au hasard de leurs balades, des faisans munis d'un poncho orange fluorescent (fabriqué en amidon de maïs, donc biodégradable). Il s'agit d'un dispositif placé autour du cou des oiseaux permettant leur identification par les chasseurs. Ces tentatives de reconquête du biotope par le petit gibier ainsi que les mesures de protection qui y sont associées, devraient raisonnablement contribuer à une implantation progressive et nous l'espérons durable de l'espèce faisan sur notre territoire.





ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
DE LA HAUTE-VIENNE

L'ADIL 87 vous informe et vous conseille gratuitement en matière de logement

L'ADIL 87 délivre environ 10000 consultations chaque année dans le
domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement.

Les conseils juridiques :

- ▶ **Relations propriétaires-locataires** : indécence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer...
- ▶ **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, syndic...
- ▶ **Relations de voisinage** : bruit, mitoyenneté, servitudes...
- ▶ **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux...
- ▶ **Accession à la propriété** : contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres...

Les conseils financiers et fiscaux :

- ▶ **Conseils financiers et fiscaux en accession à la propriété** : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances...
- ▶ **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- ▶ **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'Anah, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA...

Des permanences près de chez vous :

Site	Dates	Horaires	Lieu
Bujaleuf	3 ^e mardi	14h15-16h45	Mairie
Châteauneuf la Forêt	1 ^{er} mardi	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	1 ^{er} mardi	14h00-15h30	Mairie
CAF	2 ^e & 4 ^e jeudi	14h00-17h00	Caisse d'Allocations Familiales

Un site internet : www.adil87.org

ADIL 87 - 28, avenue de la Libération - 87000 LIMOGES

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h30-12h30 / 13h30-17h30

FCPE

Le Conseil local FCPE du collège de PIERRE-BUFFIERE invite les parents d'élèves à le rejoindre à tout moment de l'année.

Chacun peut trouver sa place au sein de l'association, selon ses envies ou ses possibilités.

Le conseil local organise au minimum 3 réunions par année scolaire.

En rejoignant l'association, vous pourrez échanger avec d'autres parents sur tous les sujets liés à la scolarité de vos enfants (cantine, voyages...) et participer directement à la vie du collège en représentant les parents d'élèves dans différentes instances (conseils de classe, conseil d'administration...).

La FCPE est la 1^{re} fédération nationale de parents d'élèves. Elle est une force de proposition et d'action. Elle est reconnue d'utilité publique. Elle défend l'école publique, gratuite et laïque dont l'objectif est la réussite de tous.

La FCPE vous représente :

- ▶ **au sein du collège** : conseils de classe, conseil d'administration, conseil de discipline ;
- ▶ **dans les instances départementales** : syndicat des transports, commission d'appel (redoublements), commission d'affectation, commission des bourses, comité départemental de l'éducation nationale ;
- ▶ **auprès de l'inspection d'Académie et du Rectorat.**

Bureau 2013-2014 :

Présidente	Cécile DEGUILLAUME
Vice-président	Jean-François NARDOT-PEYRILLE
Trésorière	Catherine GAUQUIE
Trésorière adjointe	Françoise DUCHIRON
Secrétaire	Marie-Laure LALEU
Secrétaire adjointe	Sabine LACOUR

Pour vos contacts : fcpepierrebuffiere@gmail.com

Sites internet : <http://www.fcpe.asso.fr> ou <http://www.fcpe87.com>





Adopter des gestes simples pour réduire le volume et le poids de vos poubelles.

En triant, en consommant autrement et en compostant, nous pouvons réduire le poids de notre poubelle de 50 à 70%.

- ▶ Composter, en tas ou dans un composteur, ses restes de repas avec les déchets verts du jardin : 24% de notre poubelle sont des déchets putrescibles.
- ▶ Utiliser des textiles lavables plutôt que des lingettes ou des cotons jetables : 14% du contenu de votre poubelle sont des textiles sanitaires.
- ▶ Trier le papier, les emballages ménagers, le verre et le carton et les déposer dans les éco points. Notre poubelle est constituée de 12% de papier, de 4% d'emballages plastiques recyclables, de près de 6% de métal et autant de carton, de plus de 1kg de briques alimentaires et de plus de 7% de verre.
- ▶ Déposer les vêtements dans les bornes textiles prévues à cet effet. Le textile représente en moyenne 2,5 % de notre poubelle.
- ▶ Utiliser des sacs réutilisables et éviter le plus possible les sacs plastiques. Ces derniers représentent plus de 2% de notre poubelle.
- ▶ Consommer des produits en vrac et à la coupe, éviter les produits sur-emballés et les produits en dose unique. Les emballages en plastique non recyclables et les polystyrènes représentent près de 4% de notre poubelle.



Composter c'est réduire sa poubelle d'au moins 20% !

Qu'est-ce qui se composte ?

Il est possible de composter les restes de repas et ceux issus de leurs préparations : fruits, légumes, pain, restes de fromages, restes de plats préparés. Il faut cependant éviter les restes de viandes, de poissons et de laitages et tout ce qui est trop gras.

Nous pouvons aussi composter les déchets végétaux de jardin : tontes, feuilles mortes, branchages, plantes mortes...

Les plantes mortes en pot, les bouquets de fleurs ou encore les mouchoirs en papier se compostent aussi très bien.

Pour plus d'informations,

contacter le **0800 30 33 37**

ou se connecter sur www.syded87.org

SYDED de la Haute-Vienne

19 rue Cruveilhier - 87031 Limoges Cedex 1

Tél. 05 55 12 12 87

contact@syded87.org - www.syded87.org



La FNATH 87 : l'accès à vos droits près de chez vous !



fnath.org
efficaces et
solidaires

ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE
de la HAUTE-VIENNE

La FNATH pour quoi ?

Ses domaines d'actions sont :

- ▶ l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quelque soit le régime social (salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...).

La FNATH Pour qui ?

La FNATH assure un rôle de conseil et de défense auprès de :

- ▶ toutes les victimes :
 - d'accidents du travail, d'accidents de service, de maladies professionnelles, d'accidents domestiques, d'accidents de la circulation, d'accidents médicaux, d'infections nosocomiales, de pathologies liées à l'amiante...
- ▶ toutes les personnes :
 - malades, invalides, handicapées.

Une permanence mensuelle est organisée à PIERRE BUFFIERE avec une collaboratrice du service de conseil et de défense le 4^e vendredi du mois de 13h30 à 15 h, salle de la mairie.

Pour tout renseignement :

Groupe FNATH de la Haute Vienne

11 avenue de Locarno - 87000 LIMOGES - 05 55 34 48 97

E-mail : fnath.87@wanadoo.fr - Site : www.fnath87.org

Section de PIERRE BUFFIERE

Chez Madame Raymonde GUY, Présidente

Brajas - 87260 ST JEAN LIGOURE

Prochaines manifestations

Municipalité	5 janvier	Repas des aînés
	6 janvier	Don du sang
Municipalité	10 janvier	Vœux
ACCA	8 février	Troubadour de la Combade
Municipalité	29 mars 5 avril 18 avril	Printemps culturel
Ecole de musique	17 mai 25 juin	Musique actuelle Audition junior
Saint Paul Âne	18 mai	Fête de l'âne
Les Lucioles	21 juin	Spectacle de danse
	30 juin	Don du sang
La Marelle	28 juin	Fête de l'école

Vie associative

Manifestations

Le Maire
et le Conseil Municipal
invitent
l'ensemble de la population
à la cérémonie des Vœux
du Nouvel An

Vendredi 10 janvier 2014
à 18 h 00

Salle des Fêtes